



CC Nièvre et Somme (Siren : 200071223)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Flixecourt
Arrondissement	Amiens
Département	Somme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2017
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. René LOGNON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 allée des Quarante
Numéro et libellé dans la voie	ZAC des Hauts du Val de Nièvre
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80420 FLIXECOURT
Téléphone	
Fax	
Courriel	contact@cc-valdenievre.fr
Site internet	www.cc-valdenievre.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	29 371
-----------------------------	--------

Densité moyenne 91,20

Périmètre

Nombre total de communes membres : 38

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Ailly-sur-Somme (218000107)	3 080
80	Argoeuves (218000222)	557
80	Belloy-sur-Somme (218000784)	774
80	Berteaucourt-les-Dames (218000883)	1 164
80	Bettencourt-Saint-Ouen (218000958)	642
80	Bouchon (218001113)	153
80	Bourdon (218001147)	396
80	Breilly (218001303)	482
80	Canaples (218001592)	675
80	Cavillon (218001725)	103
80	Crouy-Saint-Pierre (218002210)	336
80	Domart-en-Ponthieu (218002335)	1 153
80	Ferrières (218002921)	476
80	Flixecourt (218003051)	3 286
80	Fourdrinoy (218003275)	408
80	Franqueville (218003325)	177
80	Fransu (218003341)	159
80	Halloy-lès-Pernois (218003903)	358
80	Hangest-sur-Somme (218003986)	740
80	Havernas (218004059)	413
80	La Chaussée-Tirancourt (218001790)	657
80	Lanches-Saint-Hilaire (218004448)	125
80	Le Mesge (218005072)	183
80	L'Etoile (218002830)	1 286
80	Pernois (218005841)	730
80	Picquigny (218005874)	1 375
80	Ribeaucourt (218006310)	249
80	Saint-Léger-lès-Domart (218006658)	1 875
80	Saint-Ouen (218006708)	1 962
80	Saint-Sauveur (218006757)	1 460
80	Saisseval (218006799)	241
80	Seux (218006898)	169
80	Soues (218006922)	140
80	Surcamps (218006955)	72
80	Vauchelles-lès-Domart (218007292)	117
80	Vignacourt (218007441)	2 422
80	Ville-le-Marcllet (218007466)	503
80	Yzeux (218007821)	273

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <p>- Autres énergies</p> <p><i>Mise en oeuvre d'un schéma de développement éolien sur le périmètre intercommunal Production d'énergie éolienne, particulièrement par la participation au capital d'une Société d'Economie Mixte Locale ayant notamment pour objet la production d'énergie éolienne.</i></p>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Assainissement non collectif</p> <p><i>Est d'intérêt communautaire, l'opération suivante: · Création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif. Ce service assure les missions obligatoires fixées par l'arrêté du 06 mai 1995 : - Contrôle de la conception et de la réalisation d'installations neuves ou réhabilitées - Contrôle des installations existantes - Contrôle périodique de bon fonctionnement</i></p> <p>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p>- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)</p> <p><i>Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) : - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; - La défense contre les inondations et contre la mer ; - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ; La compétence GEMAPI concerne en premier lieu les travaux d'entretien et d'amélioration du Saint Landon. Cette compétence peut être déléguée à un syndicat ou à un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) dont la communauté de communes serait membre.</i></p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>PRESTATIONS DE SERVICES - Entretien (taille, fauchage, élagage, débroussaillage), balisage, promotion et valorisation des chemins de randonnée traversant le territoire et dénommés ci après : - GR 123 - Circuit de la forêt d'Ailly - Circuit de Tenfol - Circuit de l'Abbaye du Gard - Circuit du Bois d'Yzeux - Circuit des Marais - Circuit de Belloy la Chaussée - Circuit de Samara - Circuit des Vidames A la demande des communes et pour une durée déterminée chaque année mise à disposition d'une équipe d'agents d'entretien des espaces verts et humides pour des travaux d'entretien des espaces naturels (tonte, élagage, débroussaillage, fleurissement) et pour la valorisation du petit patrimoine bâti (petits travaux d'entretien du patrimoine communal et intercommunal). Entretien des parties communales du Saint Landon par cette même équipe Acquisition et mise à disposition gratuite par convention aux communes de matériel d'intérêt communautaire (barnums, barrières de sécurité, grilles, caddies)</i></p>
<p>Sanitaires et social</p> <p>- Activités sanitaires</p> <p><i>La communauté de communes organise au lieu et place des communes le service de ramassage d'animaux de compagnie errants ou morts sur la voie publique</i></p> <p>- Action sociale</p> <p><i>Politique de la petite enfance : Etudes, réalisation et gestion des structures d'accueil de la petite enfance de type crèches (y compris mini-crèches et micro-crèches) et relais d'assistantes maternelles.</i></p>
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique</p> <p><i>· Concertation, création, réalisation, extension, aménagement, commercialisation et gestion de toute zone d'aménagement concerté (ZAC) ou zone d'aménagement différé (ZAD) dé-clarée d'intérêt communautaire à la condition expresse de remplir l'ensemble des critères suivants : - superficie d'au moins égale à dix hectares - zones destinées à l'accueil</i></p>

d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services. A cet égard, la zone d'aménagement concertée des Hauts du Val de Nièvre et la zone d'aménagement concertée des Hauts Plateaux sont déclarées d'intérêt communautaire ; la création, la ré-alisation et la gestion de la ZAC des Hauts Plateaux pouvant être transférées, par délibération du Conseil communautaire, à un syndicat mixte à vocation unique. · Concertation, création, réalisation, extension, aménagement, commercialisation, gestion, promotion et développement de toute autre zone d'activités située sur le territoire communautaire, en partenariat ou non avec d'autres établissements publics de coopération intercommunale et dans le respect des critères susvisés.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

· Créations, promotion, développement et extensions de tous ateliers relais · Après étude d'opportunité et décision du Conseil communautaire : acquisition, réhabilitation, commercialisation, et promotion des friches industrielles situées sur le territoire intercommunal pour l'accueil d'activités économiques · Mise en place de toute action favorisant, sur l'ensemble du territoire communautaire, l'accueil, la création et l'extension d'entreprises, y compris les entreprises d'insertion, en vue de créer ou de maintenir des emplois et, plus globalement, mise en place de toute action (y compris de promotion et de communication) tendant au développement économique du territoire intercommunal · Mise en place de tout service ou de toute action collective facilitant l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle sur le territoire intercommunal. A ce titre, le Guichet emploi intercommunal est déclaré d'intérêt communautaire.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

création et la gestion de l'école de musique intercommunale sise dans les locaux de la structure intercommunale.

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs, culturels et scolaires : études, réalisation, entretien et fonctionnement d'une base de loisirs d'intérêt intercommunal à Picquigny.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Sont déclarés d'intérêt communautaire : · L'organisation et le suivi de toute manifestation culturelle de rayonnement intercommunal · La mise en place et l'aide au fonctionnement du réseau intercommunal des médiathèques du Val de Nièvre ; étant précisé que l'aide au fonctionnement est versée par la structure intercommunale aux communes concernées, par le biais d'un fonds de concours, sur la base du nombre de postes pérennisés sous le statut de la fonction publique territoriale, par les communes membres au sein des médiathèques du réseau. · La structure intercommunale procédera au versement de ce fonds de concours jusqu'à intégration des personnels. · Organisation d'actions de formation et d'utilisation de l'informatique et des techniques d'information et de communication auprès du public : action réalisée en médiathèques intégrées au réseau intercommunal, en cyberbus, cybercentre ou tout autre espace approprié.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale tels que prévus par les articles L.122-3 et suivants du code de l'urbanisme et par toute autre mesure venant à s'y substituer.

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Elaboration, réalisation, modification et révision de documents d'urbanisme.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

· Concertation, création, réalisation, extension, aménagement, commercialisation et gestion de toute zone d'aménagement concerté (ZAC) ou zone d'aménagement différé (ZAD) déclarée d'intérêt communautaire à la condition expresse de remplir l'ensemble des critères suivants : - superficie d'au moins égale à dix hectares - zones destinées à l'accueil d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services. A cet égard, la zone d'aménagement concertée des Hauts du Val de Nièvre et la zone d'aménagement concertée des Hauts Plateaux sont déclarées d'intérêt communautaire ; la création, la réalisation et la gestion de la ZAC des Hauts Plateaux pouvant être transférées, par délibération du Conseil communautaire, à un syndicat mixte à vocation unique.

- Constitution de réserves foncières

Développement touristique
- Tourisme <i>Développement du tourisme : La compétence tourisme est déléguée à l'Office de Tourisme de l'Ouest Amiénois qui s'occupe du développement du tourisme, de la gestion de l'accueil et de l'information du public. Entretien (taille, fauchage, élagage, débroussaillage), balisage, promotion et valorisation des chemins de randonnée traversant le territoire et dénommés ci après : - GR 123, - Circuit de la forêt d'Ailly, - Circuit de Tenfol, - Circuit de l'Abbaye du Gard, - Circuit du bois d'Yzeux, - Circuit des marais, - Circuit de Belloy la Chaussée, - Circuit de Samara, - Circuit des Vidames.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>· Elaboration et mise en oeuvre des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) conformément à la définition qui résulte des dispositions du Code de la construction et de l'habitat (articles L302-1, R302-1 et suivants).</i>
- Politique du logement non social <i>- Construction, extension et gestion de la caserne de gendarmerie de Flixecourt</i>
- Politique du logement social <i>· Actions de concertation et de partenariat avec tout opérateur HLM de manière à favoriser la création de logements locatifs et en accession sociale sur le périmètre intercommunal.</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Sont déclarées d'intérêt communautaire les opérations suivantes : - Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Opérations Groupées d'Amélioration des Façades (OGAF)</i>
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre <i>Sont déclarées d'intérêt communautaire les opérations suivantes : - Contrats Locaux de Réhabilitation (CLR)</i>
Autres
- NTIC (Internet, câble...) <i>- Réalisation de projets visant au développement des multimédias sur l'ensemble du territoire - Aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques et promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication. Ces actions sont confiées au Syndicat Mixte Somme Numérique auquel adhère la Communauté de Communes.</i>
- Autres <i>- Apport d'une participation financière sur le coût résiduel du transport des lycéens résidant sur le territoire intercommunal - Participation par convention avec les ministères ou organismes concernés, à la construction et à la gestion des locaux nécessités par le maintien des services publics sur le territoire intercommunal En plus des casernes de gendarmerie, cette action peut concerner, de façon non exhaustive, les perceptions, les services de la poste ou de l'équipement. - Aménagement et entretien de la voie SNCF désaffectée</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
80	TRINOVAL (258002344)	SM fermé	59 833
80	Somme Numérique (258004365)	SM ouvert	596 794
80	Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois (200013696)	SM ouvert	346 781
80	SM pour l'aménagement ZAC des Hauts Plateaux (200008555)	SM ouvert	25 553
80	SI Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	707 871
80	SMIRTOM du Plateau Picard Nord (200044378)	SM fermé	47 774

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2017 - millésimée 2014)